

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2017 - 150 du 13 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi treize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 6 novembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, D. LEVESQUE, V. HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, F. LETURCQ, M. GORGUET,

Mrs Ph. DERUY, G. POUILLAUE, L. GABRELLE, J. MAURER, B. BRONNIART, Ch. TABARY, P. VISENTIN, J. N. MENAGE, M. REBOUT, E. BURDIK, M. FOULON, H. COPIN, F. DIART, L. DE LE VALLEE, L. ANTINORI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, M. LALISSE, J. VASSEUR, M. POUILLAUE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J. L. CANDAT.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANNONNE,  
M. G. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,  
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,  
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,  
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,  
M. F. DIART, absent et excusé, a été suppléé par M. H. LECRIVENT,  
M. M. LALISSE, absent et excusé, a été suppléé par Mme Ch. LECTEZ,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,  
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. ROUCOU,

Mme N BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

### **Objet : TEPCV – Action Potagers et jardins pédagogiques dans les Ecoles et les Collèges - Convention avec le CPIE Villes de l'Artois.**

La séance ouverte, Monsieur le Président précise au conseil de communauté le travail engagé avec le concours d'un agent de la Commune de Bapaume pour la mise en place d'une des dernières actions inscrites dans le programme TEPCV intitulée « Potagers et jardins pédagogiques dans les écoles et les collèges ».

Monsieur le Président souligne que cette opération est soutenue par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat. Cette démarche a été approuvée en conseil communautaire par délibération n°2017-090 en date du 27 juin 2017 et bénéficie d'un appui financier de 500 € dans la limite d'un plafond maximal de 80% de la dépense éligible pour chaque potager/jardin pédagogique.

Monsieur le Président indique que la subvention TEPCV s'élève à une somme de 27 500 € pour les 55 établissements scolaires visés par cette action. Ce soutien ne pourra être attribué qu'à la condition que les communes intéressées donnent une délégation de maîtrise d'ouvrage sur cette action à l'intercommunalité.

Monsieur le Président fait part du partenariat noué avec le CPIE Villes de l'Artois pour mener à bien cette opération. Chaque école intéressée se verrait proposer la fourniture d'un kit « mon école est un refuge » composé de nichoirs et de mangeoires pour oiseaux pour déployer une action en faveur de la faune... Le kit comprendra également un dossier pédagogique, des livres, un CD et un poster.

Monsieur le Président donne lecture de la convention qui devra intervenir entre l'intercommunalité du Sud Artois et le CPIE Villes de l'Artois pour une action qui se déroulera de novembre 2017 à juin 2018 et détaille les différentes animations proposées. Le lancement de cette action sera concomitant avec la deuxième édition de la fête de l'Arbre à Bapaume qui se déroule le 18 novembre 2017 et offrira l'occasion de présenter le kit qui sera remis aux écoles intéressées.

Monsieur le Président indique que l'intervention du CPIE Villes de l'Artois représente une prestation de 22 600,00 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés**

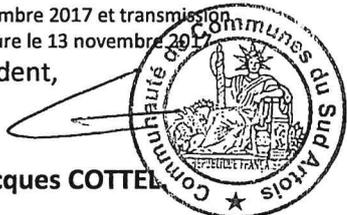
- d'approuver l'opération « Potagers et jardins pédagogiques dans les écoles et les collèges » ;
- d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée qui devra intervenir entre l'intercommunalité et chaque collectivité compétente en matière scolaire ;
- d'approuver la convention devant intervenir entre l'intercommunalité et le CPIE Villes de l'Artois pour assurer la fourniture des kits « mon école est un refuge » et l'animation de l'action dans les écoles et les collèges du territoire communautaire ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette action ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des différents budgets de l'intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 13 novembre 2017 et transmission  
en Préfecture le 13 novembre 2017  
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Jean Jacques COTTEL.